Ipag
Business School

LE GUIDE
DES AIDES FINANCIÈRES

2026-2027



L'IPAG Business School s'engage à soutenir une communauté étudiante riche de sa diversité, talentueuse et dynamique en proposant un ensemble d'aides financières (bourses et dispositifs de réduction des frais de scolarité). Ces aides financières visent à reconnaître l'excellence académique, la diversité internationale, les performances sportives, la fidélité institutionnelle et les partenariats académiques.

Les aides financières que vous trouverez dans ce guide s'appliquent à tous les étudiants, quelle que soit leur nationalité.

SOMMAIRE

Les aides de l'école 3

Les aides à la mobilité internationale 6

Les aides pour les étudiants internationaux 8

Les aides publiques 9

Les aides accompagnées 11

Les aides aux financements 12

LES AIDES DE L'ÉCOLE



Conditions générales :
Les aides de l'école sont accordées en fin d'année académique ; elles sont personnelles et non transférables. Les alternants (apprentissage et contrat de professionnalisation) ne sont pas éligibles aux aides de l'école. Les dispositifs ne sont pas cumulables : l'étudiant bénéficie uniquement de l'aide la plus avantageuse. La bourse sera accordée en déduction des frais de scolarité de l'année académique suivante. Dans le cas d'une année diplômante, l'étudiant recevra un versement.
Les décisions du Comité des Bourses sont définitives et sans appel. L'IPAG Business School se réserve le droit de modifier cette politique à tout moment et sans préavis.

BOURSE ÉGALITÉ DES CHANCES – PROGRAMME GRANDE ÉCOLE

Public concerné : étudiants intégrant la 1re année du Programme Grande École à la rentrée 2026.

Programmes concernés : Programme Grande École (1re année).

Critères d'attribution : être bénéficiaire d'une bourse CROUS échelons 4 à 7 au moment de l'admission.

Montant : prise en charge de 50 % des frais de scolarité de la première année.

Services référents : Student Office

IPAG Paris/Thionville : studentoffice.paris@ipag.fr

IPAG Nice : studentoffice.nice@ipag.fr

BOURSE IPAG BUSINESS SCHOOL

Public concerné : tous les étudiants régulièrement inscrits dans l'année académique en cours.

Programmes concernés : tous programmes, à l'exception du DBA.

Critères d'attribution : critères sociaux, comportement, résultats académiques.

Montant : selon le barème fixé par la commission des bourses

Services référents : Student Office

IPAG Paris/Thionville : studentoffice.paris@ipag.fr

IPAG Nice : studentoffice.nice@ipag.fr

LES AIDES DE L'ÉCOLE



DISPOSITIF « FAMILLE »

Public concerné : tout étudiant ayant un frère ou une sœur étudiant en même temps à l'IPAG Business School.

Programmes concernés : tous programmes, à l'exception du DBA.

Critères d'attribution : nombre de personnes d'une même famille en cours d'études à l'IPAG Business School.

Montant : 25 % de réduction sur les frais de scolarité du plus faible montant. Le montant est versé sous forme de réduction de frais de scolarité de l'année en cours ou d'une dotation en cas de paiement comptant.

Services référents : Student Office

IPAG Paris/Thionville : studentoffice.paris@ipag.fr

IPAG Nice : studentoffice.nice@ipag.fr

DISPOSITIF « EXCELLENCE »

Public concerné : étudiant inscrit en 1ère année, titulaire d'une mention « très bien » obtenue au baccalauréat délivré par l'Etat français ou d'une mention « bien » obtenue au baccalauréat délivré par l'Etat français, dans le cas d'un étudiant boursier du CROUS de l'enseignement supérieur (le BBA ne permettant pas d'être boursier du CROUS).

Programmes concernés : BBA, BiM, PGE.

Critères d'attribution : mention d'un baccalauréat de l'état français et/ou d'une Bourse CROUS.

Montant : 50 % de réduction sur les frais de scolarité de la 1ère année. Le montant est versé sous forme de dotation.

Services référents : Student Office

IPAG Paris/Thionville : studentoffice.paris@ipag.fr

IPAG Nice : studentoffice.nice@ipag.fr

LES AIDES DE L'ÉCOLE

DISPOSITIF « ENFANT D'ALUMNI »

Public concerné : étudiant tous programmes de chaque campus à l'exception du DBA.

Critères d'attribution : enfant d'un diplômé de l'IPAG Paris, Thionville ou Nice.

Montant : 10 % de réduction sur les frais de scolarité de la 1ère année.

Services référents : Student Office

IPAG Paris/Thionville : studentoffice.paris@ipag.fr

IPAG Nice : studentoffice.nice@ipag.fr

DISPOSITIF « ENFANT DE COLLABORATEUR »

Public concerné : étudiant tous programmes à l'exception du DBA, tous campus.

Critères d'attribution : enfant d'un collaborateur de l'IPAG, enseignant ou administratif, en CDI.

Montant : 30 % de réduction sur les frais de scolarité de la 1ère année.

Services référents : Student Office

IPAG Paris/Thionville : studentoffice.paris@ipag.fr

IPAG Nice : studentoffice.nice@ipag.fr

DISPOSITIF « FIDÉLITÉ ÉTUDIANTE »

Public concerné : étudiant ayant obtenu un 1ER diplôme de l'IPAG Business School et poursuivant leurs études dans un autre programme au sein de l'établissement.

Critères d'éligibilité : Obtention d'un diplôme de l'IPAG Business School + admission dans un programme.

Montant : le montant de l'aide prend la forme d'une réduction des frais de scolarité. Les frais de scolarité appliqués sont alignés sur ceux des étudiants montants, déjà inscrits dans le programme cible.

Services référents :

IPAG Nice/Paris/Thionville
Service financier
service-financier@ipag.fr

LES AIDES DE L'ÉCOLE

DISPOSITIF « SPORTIF DE HAUT NIVEAU »

Public concerné : étudiant sportif de haut niveau ou engagé en compétitions nationales ou internationales

Montant : participation aux frais de compétition

Conditions : étude sur dossier, en fonction du projet étudiant et de sa situation.

Services référents :

Direction des Programmes et Vie Associative

Responsables vie associative :

Paris/Thionville :

Julien-Pierre Savin

Jp.savin@ipag.fr

Nice :

Bastien Gambaudo

b.gambaudo@ipag.fr

LES AIDES À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

BOURSE ERASMUS+

Public concerné : tout étudiant de l'IPAG Business School inscrit en PGE, BiM ou BBA et partant en semestre d'études en université partenaire ou de stage dans un pays de l'Europe.

Critères d'attribution : en fonction du coût de la vie dans le pays de destination, de la durée et du type de votre projet de mobilité : études ou stage. Bourse d'études sans conditions de ressources / bourse de stage selon le quotient familiale et attribuée sous réserve de l'enveloppe disponible et en fonction du nombre de demandes. Les allocations peuvent être attribuées partiellement selon le volume de candidats. Ces bourses ne sont pas cumulables avec d'autres dispositifs de bourses de mobilité à l'étranger.

Montant : selon le barème en vigueur.

Services référents : Direction des Partenariats et du Développement International (DPDI)

IPAG Paris/Thionville-Luxembourg
Coordonnateur PGE3
d.ngom@ipag.fr

IPAG Nice
Responsable service relations internationales
c.ferrero@ipag.fr

BOURSE PRAME

La Bourse PRAME est un dispositif de la Région Sud pour la mobilité internationale.

Public concerné : étudiants inscrits en formation initiale ou en alternance au sein d'un établissement d'enseignement supérieur situé sur le territoire régional et partenaire PRAME de la Région Sud.
Sont exclus : les bénéficiaires du programme ERASMUS ou de toute autre aide à la mobilité internationale.

Critères d'attribution : découvrez-les https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/aide-a-la-mobilite-internationale-etudiante-prame-etudes

Montant : bourse de 125 € par semaine complète de 7 jours consécutifs ; plafonnée à 2 500 € par année universitaire et par bénéficiaire. Une aide complémentaire par stage peut être attribuée : 200 € forfaitaire pour les étudiants devant s'acquitter de frais de visa / 400 € forfaitaire pour les étudiants en situation de handicap.

Service référent :

IPAG Nice
Assistante du Directeur du campus
m.dimova@ipag.fr

LES AIDES À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

PORTAIL DES BOURSES : EUROPEAN FUNDING GUIDE

La plateforme **European Funding** permet aux étudiants de trouver une bourse ainsi que des aides financières pour leurs cursus académiques.
Les programmes de financement permettent d'obtenir une aide financière couvrant les coûts de la vie courante, les frais d'inscription et de résidence, ainsi que les dépenses supplémentaires liées aux semestres à l'étranger. Des informations sont également disponibles concernant les candidatures aux bourses d'études.

En savoir + : https://www.european-funding-guide.eu/

LES AIDES POUR LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

BOURSE EXCELLENCE-MAJOR

Public concerné : le programme de bourses Excellence-Major est un dispositif mis en place par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, en partenariat avec l'AEFE et géré par Campus France, afin de permettre aux meilleurs élèves étrangers issus des lycées français à l'étranger de poursuivre des études supérieures en France.

Il vise à accompagner des étudiants d'excellence vers des formations diplômantes de niveau licence, master ou classes préparatoires, et à former de futurs cadres et décideurs internationaux, appelés à occuper des responsabilités dans les secteurs public et privé.

En savoir plus : https://www.campusfrance.org/fr/ressource/les-bourses-excellence-major

BOURSE ENTENTE CORDIALE

Public concerné : le programme de bourses Entente Cordiale est un dispositif d'excellence financé par l'Ambassade de France au Royaume-Uni visant à soutenir la mobilité d'étudiants britanniques de niveau *Postgraduate* souhaitant poursuivre leurs études en France.
Créé en 1995 à l'initiative du Président Jacques Chirac et du Premier ministre John Major, il contribue au renforcement de la coopération académique franco-britannique.
Les lauréats bénéficient d'une expérience académique et culturelle en France et intègrent le réseau des anciens boursiers Entente Cordiale, favorisant les opportunités de développement professionnel.

En savoir plus : https://francobritish.org/en/entente-cordiale/

BOURSE FRANCE EXCELLENCE EIFFEL

Pour attirer les meilleurs étudiants étrangers

Public concerné : le programme de bourses Eiffel est un outil développé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères afin de permettre aux établissements français d'enseignement supérieur d'attirer les meilleurs étudiants étrangers dans des formations diplômantes de niveau master et en doctorat. Il permet de former les futurs décideurs étrangers, des secteurs privé et public, dans les domaines d'études prioritaires, et de stimuler les candidatures d'étudiants étrangers âgés de 29 ans maximum pour le niveau master et de 35 ans au plus pour le niveau doctorat.

En savoir plus : https://francobritish.org/en/entente-cordiale/

LES AIDES PUBLIQUES

BOURSE D'ÉTAT (CROUS)

Public concerné : tout étudiant de moins de 28 ans du Programme Grande Ecole (PGE) ou Bachelor in Management (BiM) inscrit en 1re année.

Critères d'attribution : critères sociaux

Montant : dépend des ressources de l'étudiant selon un barème déterminé annuellement par le ministère.

AIDE À LA MOBILITÉ PARCOURSUP (CROUS)

Public concerné : tout lycéen bénéficiaire d'une bourse du CROUS.

Critères d'attribution : être inscrit sur Parcoursup et avoir confirmé au moins un vœu en-dehors de l'académie de résidence et avoir accepté définitivement une proposition d'admission (OUI ou OUI-SI) pour un vœu hors de son académie de résidence.

Montant : 500 €. Cette aide est versée début septembre, une fois l'inscription administrative effectuée. La bourse est versée, mensuellement, directement à l'étudiant.

AIDE AU MÉRITE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Public concerné : étudiant boursier ayant obtenu une mention très bien au baccalauréat.

Critères d'attribution : critères sociaux et académiques.

Montant : montant fixé par arrêté interministériel.

ALLOCATION SPÉCIFIQUE ANNUELLE

Public concerné : étudiant de moins de 35 ans, remplissant les mêmes conditions de diplôme, d'études, de nationalité que la Bourse d'Etat mais ne percevant pas celle-ci, et rencontrant des difficultés financières durables.
L'allocation spécifique annuelle est cumulable avec une aide à la mobilité internationale, une aide spécifique ponctuelle et une aide au mérite.

Critères d'attribution : critères sociaux et assiduité.

Montant : Selon le barème en vigueur

Services référents CROUS :

Crous de Paris	**Crous de Nice**	**Crous de Thionville**
01 40 51 62 00	09 72 59 65 06	03 83 91 88 00
https://www.crous-paris.fr/	https://www.crous-nice.fr/	https://www.crous-lorraine.fr/

Services référents IPAG : Student Office

IPAG Paris/Thionville : studentoffice.paris@ipag.fr

IPAG Nice : studentoffice.nice@ipag.fr

LES AIDES PUBLIQUES

BOURSE D'ÉTUDES MONÉGASQUE

Public concerné : la Bourse d'études monégasque est un dispositif de la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports du Gouvernement Princier monégasque. Les candidats doivent justifier soit de la nationalité monégasque, soit d'un lien familial avec un ressortissant de la Principauté, soit d'une résidence continue de dix années minimum sur le territoire.

En savoir plus : https://www.gouv.mc/Action-Gouvernementale/La-Jeunesse/Actualites/Deposer-une-demande-de-bourse-d-etudes-ou-de-promotion-sociale-2025-2026

L'AIDE DU LUXEMBOURG

Public concerné : ce dispositif permet, pour les résidents ou non-résidents, dont les enfants font leurs études en France ou dans un autre pays étranger, de bénéficier d'avantages financiers, cumulable pour les résidents français avec les bourses du CROUS.

En savoir plus :
https://guichet.public.lu/fr/citoyens/famille-education/etudes-superieures/aides-logement/aide-financiere.html
https://www.lesfrontaliers.lu/famille/tout-savoir-sur-les-bourses-au-luxembourg/

BOURSES MUNICIPALES, DÉPARTEMENTALES ET COMITÉS D'ENTREPRISE

Les communes et les départements peuvent accorder des aides pour le financement des études. Certains comités d'entreprise et certaines mutuelles proposent également des bourses d'études. Pour en bénéficier, il est recommandé de se renseigner auprès de la mairie et du conseil départemental du lieu de résidence, ainsi qu'auprès du CE ou de la mutuelle des parents de l'étudiant.

LES AIDES ACCOMPAGNÉES

BOURSE JACQUES LAMBERT : Pour l'égalité des chances dans l'enseignement supérieur

Public concerné : abritée par la Fondation de France, cette fondation attribue des bourses aux étudiants des écoles de commerce, âgés de 18 à 22 ans et de nationalité française, inscrits en 3e année du Programme Grande École.

Critères d'attribution : critères sociaux et académiques.

Services référents : Student Office

IPAG Paris/Thionville : studentoffice.paris@ipag.fr

IPAG Nice : studentoffice.nice@ipag.fr

FONDATION D'ENTREPRISE FRANCIS BOUYGUES

Public concerné : la fondation offre des bourses d'excellence et un accompagnement humain (parrainage) aux étudiants ayant obtenu la mention « bien » ou « très bien » au baccalauréat et rencontrant des difficultés financières pour effectuer des études supérieures et réaliser un projet professionnel ambitieux.

En savoir + : https://www.fondationfrancisbouygues.com/

FONDATION GIVEKA

Public concerné : la fondation attribue des bourses aux étudiants français ou suisses qui, à la suite d'un accident, d'un handicap ou d'une maladie, rencontrent des difficultés financières à entamer ou poursuivre des études supérieures en France ou à l'étranger.
Pour déposer une candidature, il est nécessaire de retirer un dossier avant novembre de l'année universitaire en cours.

Montant : selon le barème en vigueur

En savoir plus : https://www.etudiant.gouv.fr/fr/aide-de-la-fondation-giveka-2426

FONDATION DE LA VOCATION - MARCEL BLEUSTEIN BLANCHET

Public concerné : la Fondation propose des bourses sous la forme d'un Prix de la Vocation et d'un Prix de l'Espérance pour toute personne âgée de 18 à 30 ans, de toute nationalité, ayant une vocation dont elle a fait la preuve par des débuts de réalisation et ayant des difficultés financières pour continuer son parcours.

Montant : selon le barème en vigueur

En savoir plus : https://fondationdelavocation.org/poser-sa-candidature

LES AIDES AUX FINANCEMENTS

EARLY BIRD

Public concerné : tout nouvel étudiant au sein de l'IPAG Business School hors Parcoursup, s'inscrivant avant la date limite définie, soit le 15 avril inclus pour les rentrées Fall[1] et le 15 novembre inclus pour les rentrées Spring[2].

Montant : 10 % de réduction sur les frais de scolarité.

PAIEMENT COMPTANT

Lerèglement des frais de scolarité en une seule fois permet de bénéficier d'une réduction des frais de scolarité selon le barème en vigueur.

ÉCHELONNEMENT DE PAIEMENT

Quel que soit le programme dans lequel l'étudiant est inscrit, il pourra régler ses frais de scolarité en plusieurs fois voire bénéficier d'un échelonnement particulier pour régler ceux-ci.

LE PRÊT ÉTUDIANT GARANTI PAR L'ÉTAT

Le prêt étudiant est un crédit à la consommation destiné à financer vos études. Il est garanti par l'État et permet d'obtenir un financement sans condition de ressources et sans caution d'un proche. Il est accessible à tous les étudiants, boursiers ou non.

En savoir + : https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F986

[1] Fall : rentrée en septembre
[2] Spring : rentrée en février

LES AIDES AUX FINANCEMENTS



LES PRÊTS DES BANQUES PARTENAIRES DE L'IPAG BUSINESS SCHOOL À PARIS

CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE

Agence Paris Saint Charles
123 rue Saint Charles 75015 Paris
01 71 39 13 20
charles@ceidf.caisse-epargne.fr

LES PRÊTS DES BANQUES PARTENAIRES DE L'IPAG BUSINESS SCHOOL À NICE

SG

Agence Nice Garibaldi
10 Place GARIBALDI, Nice, 06000
04 92 00 29 29

LES PRÊTS DES BANQUES PARTENAIRES DE L'IPAG BUSINESS SCHOOL POUR LES ÉTUDIANT INTERNATIONAUX

NICKEL

L'offre Nickel s'adresse à l'ensemble de nos étudiants internationaux séjournant en France pour une durée inférieure à un an, sur nos trois campus : Paris, Nice et Thionville.



Ipag Business School

Contacts



CAMPUS DE PARIS

10-12 rue du Théâtre
75015 Paris
01 40 79 64 40



CA MPUS DE NICE

4 bd Carabacel
06000 Nice
04 93 13 39 00



CAMPUS DE THIONVILLE-LUXEMBOURG

13 bd Jeanne d'Arc
57100 Thionville
03 82 82 48 20

WWW.IPAG.EDU